

Devenir infirmier : accès aux études sur base d'un jury ou d'un complément de formation

Attention : depuis la rentrée de septembre 2016, le bachelier est passé à une durée de 4 ans !

Regardez le schéma en fin d'article :

1. Vous pouvez présenter un "jury" (examen d'accès) aux études d'infirmier, organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;

plus d'infos sur le [site de l'enseignement en fédération Wallonie-Bruxelles](http://www.enseignement.be/index.php?page=26897)

(<http://www.enseignement.be/index.php?page=26897>)

pour préparer ce jury, deux solutions :

- soit des cours préparatoires par correspondance, organisés par l'e-learning de la Fédération Wallonie-Bruxelles ; cette préparation s'adresse aux personnes qui ont le Certificat d'enseignement secondaire du deuxième degré (CESDD). Si vous ne l'avez pas vous devrez d'abord suivre les cours de remise à niveau.
<https://elearning.cfwb.be/>
- soit une année de cours préparatoires dans une école (l'Institut Dominique Pire), uniquement pour le jury d'accès aux études d'infirmier hospitalier (brevet).

2. Si vous êtes en possession d'un certificat de qualification d'aide soignant, d'aide familial ou d'auxiliaire polyvalent (obtenu après 1998 et correspondant à celui délivré dans le plein exercice),

vous aurez un accès plus rapide à l'école d'infirmier breveté après réussite d'un module de formation générale de 160 heures organisé par la Cobeff au mois d'août.

3. Enfin, informez-vous sur les différents moyens d'obtenir le CESS :

[Obtenir le CESS : différentes possibilités](#)

FORMATIONS ET SERVICES ASSOCIÉS À CET ARTICLE

Pour connaître les détails et les dernières informations de chaque formation ou service, trouver la fiche sur Dorifor.be avec son numéro de référence

Complément CQ6 afin d'accéder au brevet d'infirmier RÉF. 3407

Vous avez votre certificat de qualification du secteur service aux personnes et vous souhaitez accéder aux études d'infirmier breveté ? Ce complément est fait pour vous !

Durée: 1 mois **Horaire:** en journée du lundi au vendredi **Début:** chaque mois d'août 1 fois par an **Coût:** 46,20 eur + 16 eur (frais admin.) **Coût réduit:** Gratuit. **Pour s'informer et postuler:** Téléphonnez au 02 250 35 60 à partir d'avril pour participer à une séance d'information, une des étapes obligatoires pour rentrer en formation. **Pour s'informer uniquement:** Prenez contact avec l'organisme au 02 250 35 60.

Cours préparatoire au jury paramédical (autoformation) RÉF. 2754

Vous préparer en vue de passer le Jury paramédical A2 et accéder aux études de niveau secondaire conduisant à l'obtention du brevet d'infirmier hospitalier? C'est possible grâce aux cours à distance de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Horaire: Début: Permanent **Coût:** 25 euros par an **Coût réduit:** gratuit **Pour s'informer et postuler:** Il est possible de s'inscrire via le site internet Vous pouvez joindre par téléphone le centre de l'e-learning de la Communauté française du lundi au vendredi au 02/690.82.82. Le centre est accessible au public le lundi et le mercredi de 13h30 à 16h00 ou sur rendez-vous

Préparation au jury de la Fédération Wallonie-Bruxelles : accès aux études d'infirmier hospitalier (brevet) RÉF. 1858

Vous avez le projet d'entamer des études d'infirmier "A2" mais ne disposez pas d'un certificat de 6e professionnelle ou d'un certificat de secondaire supérieur ? Cette formation d'un an peut vous aider à passer le jury pour y entrer !

Durée: 1 an **Horaire:** en journée 8h10 à 16h10 temps plein **Début:** septembre **Coût:** 130€ + 50€ pour inscription au jury **Coût réduit:** conditions d'exemption pour les frais d'inscription au jury **Pour s'informer et postuler:** Prenez rendez-vous pour vous inscrire. La période d'inscription a lieu en juin ou de fin août à fin septembre."L'inscription en année préparatoire se déroule en 2 temps : 1er temps : entretien individuel + informations générales. Il s'agit de faire connaissance avec le candidat, de comprendre son projet, de présenter notre section et le jury ainsi que de lister les documents que le candidat devra fournir en vue de son inscription. 2e temps : inscription. Il s'agit d'élaborer un dossier d'inscription. Ce sont les enseignants de l'équipe pédagogique de l'année préparatoire qui procèdent aux inscriptions afin de répondre à toutes questions éventuelles. Les inscriptions se font uniquement sur l'implantation De Lengentier." (rue de Lengentier 6-14 - 1000 Bruxelles)

Devenir infirmier : FPI et autres aides à la reprise d'études

Vous êtes chercheur d'emploi bruxellois inoccupé (ou occupé à temps partiel) ?

Bruxelles Formation offre une mesure de soutien à la reprise d'études d'infirmier.

La Formation Professionnelle Individuelle (FPI) en établissement d'enseignement est un contrat de formation signé avec Bruxelles Formation qui permet de bénéficier de certains avantages pendant des études spécifiques : **2€ brut par heure de formation effective et une intervention dans vos frais de transport.**

Ce contrat pourra être envisagé si vous vous inscrivez dans un des cursus d'études suivants :

- l'année préparatoire pour le brevet (et bachelier) en soins infirmiers (jurys paramédicaux A1 et A2)
- les 4 années d'études en soins infirmiers (brevet ou bachelier)
- le bachelier pour brevetés
- jusqu'à 3 années de spécialisation

Ceci dans l'école bruxelloise francophone de plein exercice de votre choix (donc **pas dans une école de Promotion sociale**).

Comment procéder ?

Si vous êtes au chômage ou bénéficiaire d'un revenu du CPAS, **commencez par vous adresser à votre conseiller (Actiris - demande de dispense de disponibilité) ou assistant social (CPAS) référent** pour soumettre votre projet de reprise d'études. L'accord officiel de ces services sera demandé pour pouvoir signer le contrat avec Bruxelles Formation.

Dans un même temps, **informez-vous auprès des écoles sur les modalités d'inscription**. Pour être admis en reprise d'études, il faut remplir différentes conditions.

Quand votre projet de reprise d'études est mis en œuvre, introduisez votre demande de contrat à Bruxelles Formation, Gestion administrative des stagiaires, Rue de Stalle 67, 1180 Bruxelles ou par courriel : j.kuca@bruxellesformation.brussels ou corailenligne@bruxellesformation.brussels (02 371 76 31) en fournissant les documents suivants (une copie suffit) :

- Pour les chômeurs : la dispense d'Actiris pour la reprise d'études. Pour les bénéficiaires d'un revenu du CPAS : un accord officiel du CPAS pour la reprise d'études.
- Une attestation d'inscription de l'école (francophone et bruxelloise) pour l'année scolaire à venir.
- Une attestation de réussite de l'année scolaire précédente si vous étiez déjà dans le cursus.

- Un document A15 d'Actiris.
- Une photocopie recto-verso de votre carte d'identité.

Deux points d'attention importants :

- Au besoin, vérifiez aussi quel pourrait être l'impact sur vos allocations (de chômage ou du CPAS) de la reprise d'études avec les avantages de Bruxelles Formation.
- Vous ne bénéficierez pas de la mesure si vous êtes inscrit comme chercheur d'emploi : en tant que travailleur occupé à temps plein ou occupé dans un horaire à temps partiel qui ne permet pas de suivre les études ; en tant que jeune en stage d'insertion professionnelle ; en tant que travailleur en incapacité de travail momentanée ayant reçu l'accord de l'Inami pour suivre une formation professionnelle (décision favorable de CSMI).

Vous êtes réfugié reconnu ou partenaire d'un réfugié reconnu et vous avez une expérience dans le secteur de la santé dans votre pays d'origine ?

Que vous soyez travailleur ou chômeur, vous pouvez envisager de postuler au projet pilote IntegraSoins. Les candidats sélectionnés signent un contrat de travail pour devenir infirmier (bachelier ou breveté) en étant salarié dans un des secteurs de la CP 330.

"Vous êtes exempté-e de travail pendant l'année scolaire pour que vous puissiez vous concentrer pleinement à vos études. Pendant les vacances scolaires d'été, vous travaillez quelques semaines chez votre nouvel·le employeur et vous prenez également vos congés annuels." [source : FeBi, [voir toutes les informations sur le site](#)]

Vous pensez plutôt entamer les études d'infirmier en néerlandais ?

Le VDAB propose aussi une aide à la reprise d'études. Consultez le détail de cette offre dans la liste des formations ci-dessous.

Vous travaillez ?

Différentes mesures existent pour soutenir les travailleurs qui voudraient reprendre ces études, découvrez-les sur [le site "Devenir infirmier"](#).

Nouveau en 2021 : le projet [#choisislessoins](#) tente de trouver une solution à la pénurie d'infirmiers "en offrant la possibilité aux travailleurs des autres secteurs, qui envisageraient une seconde carrière comme aide-soignant·e ou infirmier·ère, de suivre une formation rémunérée tout en étant embauché·e chez un employeur dans le secteur de la santé."

Envie de vous informer sur le métier d'infirmier et les études qui y mènent ?

Lisez

[Devenir infirmier : questions générales](#)

[Devenir infirmier : accès aux études sur base d'un jury ou d'un complément de formation](#)

FORMATIONS ET SERVICES ASSOCIÉS À CET ARTICLE

Aucun

Devenir infirmier : questions générales

Quelles études suivre ?

Il existe deux types d'études :

- **infirmier hospitalier (brevet)**
- **infirmier responsable de soins généraux (bachelier)**

La formation théorique du bachelier est plus poussée que celle du brevet. Renseignez-vous sur les différences au niveau du métier (salaires, possibilités d'évolution, ...). Ces deux types d'études sont généralistes (excepté le brevet d'infirmier orienté santé mentale et psychiatrie, donné dans une école en Région wallonne).

Attention : depuis la rentrée de septembre 2016, le bachelier est passé à une durée de 4 ans !

En Région de Bruxelles-Capitale, ces études sont organisées :

- dans l'Enseignement de plein exercice : en Hautes Écoles pour le bachelier ou en Écoles professionnelles secondaires complémentaires du 4e degré pour le brevet (cours de jour, à temps plein). Durée pour le bachelier : 4 ans ou plus (en cas d'étalement, à titre d'exception).
- dans l'Enseignement de promotion sociale : uniquement pour le bachelier, au CPSI (cours deux jours par semaine). Durée : 5 ans ou plus (en cas d'étalement).

À noter : les études d'accoucheur (sage-femme) sont organisées en 4 ans et sanctionnées par un titre de bachelier distinct de celui d'infirmier. Le programme de première année d'accoucheur est semblable à celui de la 1re année de bachelier en soins infirmiers (à l'exception de certaines options).

Pour accéder au bachelier, voir [Comment entrer dans l'enseignement supérieur ?](#)

Quels parcours peuvent être envisagés ?

Après la 1re année réussie du brevet en plein exercice, vous pouvez obtenir le CESS si vous ne l'aviez pas (sauf si vous aviez accédé à ce brevet via un jury ou un complément de formation). Ceci vous permet éventuellement de passer en 1re année des études d'infirmier.

Vous êtes infirmier hospitalier (breveté) et vous souhaitez obtenir le diplôme de bachelier ? En Promotion sociale, le CPSI organise une passerelle en 3 ans minimum (cours une fois par semaine). Les Hautes Écoles n'organisent pas de cursus spécifique. Il est toutefois possible

d'obtenir des dispenses pour certains cours.

Dans certains cas spécifiques, quand un étudiant est dans l'incapacité d'assister aux cours, il est possible d'obtenir le titre de bachelier en soins infirmiers en présentant les examens théoriques via le jury des Hautes Écoles. Un arrangement devra néanmoins être trouvé avec l'école en ce qui concerne les travaux pratiques et les stages. Pour plus d'informations, prenez contact directement avec la Haute École de votre choix. En cas de refus, adressez-vous aux Jurys de l'enseignement supérieur.

Et après, quelles spécialisations possibles ?

Des formations complémentaires sont accessibles aux infirmiers brevetés et bacheliers, elles délivrent des "qualifications professionnelles particulières" (QPP). Les infirmiers bacheliers ont par ailleurs aussi accès à des spécialisations qui délivrent un "titre professionnel particulier" (TPP) et au cursus de "cadre de santé" (pour devenir infirmier en chef). Les infirmiers bacheliers peuvent aussi accéder à certains Masters (dont le Master en santé publique qui donne accès entre autres à des fonctions hiérarchiques et à des postes d'expert) et à une spécialisation en santé communautaire (en Haute École).

Comment s'informer plus largement sur le métier et les études d'infirmier ?

Consultez le portail sur le sujet sur le [site web de l'asbl FE.BI](#)

Besoin de vous préparer ?

La Mission Locale de Schaerbeek propose une préformation. Au programme : des cours de mathématiques appliquées, physique, français, méthode de travail... pour se mettre à niveau, et aussi une découverte du métier.

FORMATIONS ET SERVICES ASSOCIÉS À CET ARTICLE

Pour connaître les détails et les dernières informations de chaque formation ou service, trouver la fiche sur Dorifor.be avec son numéro de référence

Infirmier responsable de soins généraux (Bachelier professionnalisant) RÉF. 968

Devenez infirmier(e) grâce à ces études étalées sur 5 ans, à raison de deux journées de cours par semaine!

Durée: 5 années **Horaire:** mardi mercredi samedi de 8h30 à 17h10 **Début:** Septembre 2021 1 fois par an

Coût: 840 euros **Coût réduit:** 579 euros **Pour s'informer et postuler:** Participez à la séance d'information organisée le 5 mai prochain en vidéoconférence (via l'application ZOOM) selon l'horaire suivant : 10h - 12h : Séance destinée à toutes personnes désirant s'informer sur la formation IRSG (également pour les infirmiers brevetés désireux de s'inscrire en IRSG). 13h - 15h : Séance destinée aux

étudiants bénéficiant d'un parcours valorisé (venant d'une haute école, une université, ...). Pour s'y inscrire, envoyez un mail à l'adresse secretariat@cpsi.be en précisant la séance à laquelle vous désirez prendre part. Le lien et les modalités de connexion vous seront envoyés par la suite. **Pour s'informer uniquement:** Prenez contact avec l'établissement ou consultez le site internet.

Infirmier responsable de soins généraux (Bachelier professionnalisant) - passerelle pour les titulaires d'un brevet d'infirmier hospitalier RÉF. 4852

Vous êtes infirmier breveté ? Obtenez votre diplôme de bachelier infirmier responsable de soins généraux grâce à cette passerelle de 3 ans, à raison d'une journée par semaine !

Durée: 3 années **Horaire:** vendredi de 8h30 à 17h10 **Début:** Septembre 2021 1 fois par an **Coût:** 910 euros (pour le niveau passerelle) **Coût réduit:** 737,92 euros **Pour s'informer et postuler:** Participez à la séance d'information organisée le 5 mai prochain en vidéoconférence (via l'application ZOOM) selon l'horaire suivant : 10h - 12h : Séance destinée à toutes personnes désirant s'informer sur la formation IRSG (également pour les infirmiers brevetés désireux de s'inscrire en IRSG). 13h - 15h : Séance destinée aux étudiants bénéficiant d'un parcours valorisé (venant d'une haute école, une université, ...). Pour s'y inscrire, envoyez un mail à l'adresse secretariat@cpsi.be en précisant la séance à laquelle vous désirez prendre part. Le lien et les modalités de connexion vous seront envoyés par la suite. **Pour s'informer uniquement:** Prenez contact avec l'établissement ou consultez le site internet.

Infirmier responsable de soins généraux (Bachelier professionnalisant) RÉF. 2259

Bachelier dans le domaine de la santé publique

Durée: 240 crédits. La durée minimale du cursus complet est de 4 ans, mais elle peut varier en fonction de votre parcours (dispenses/allègement possibles). **Horaire:** en journée temps plein **Début:** Les cours commencent mi-septembre rentrée 1 fois par an **Coût:** Variable, possibilités de bourses et de réduction des frais **Pour s'informer et postuler:** Consultez le site internet de l'établissement pour tous les détails sur les inscriptions, et rendez-vous aux portes ouvertes et cours ouverts pour plus d'informations sur les cursus.

Infirmier responsable de soins généraux (Bachelier professionnalisant) RÉF. 1863

Bachelier dans le domaine des sciences de la santé publique

Durée: 240 crédits. La durée minimale du cursus complet est de 4 ans, mais elle peut varier en fonction de votre parcours (dispenses/allègement possibles). **Horaire:** en journée temps plein **Début:** Les cours commencent mi-septembre rentrée 1 fois par an **Coût:** Variable, possibilités de bourses et de réduction des frais **Pour s'informer et postuler:** Consultez le site internet de l'établissement pour tous les détails sur les inscriptions, et rendez-vous aux portes ouvertes et cours ouverts pour plus d'informations sur les cursus.

Infirmier responsable de soins généraux (Bachelier professionnalisant) RÉF. 1813

Bachelier dans le domaine de la santé publique

Durée: 240 crédits. La durée minimale du cursus complet est de 4 ans, mais elle peut varier en fonction de votre parcours (dispenses/allègement possibles). **Horaire:** en journée temps plein **Début:** Les cours commencent mi-septembre rentrée 1 fois par an **Coût:** Variable, possibilités de bourses et de réduction des frais **Pour s'informer et postuler:** Consultez le site internet de l'établissement pour tous les détails sur les inscriptions, et rendez-vous aux portes ouvertes et cours ouverts pour plus d'informations sur les cursus.

Infirmier responsable de soins généraux (Bachelier professionnalisant) RÉF. 2534

Bachelier dans le domaines des sciences de la santé publique

Durée: 240 crédits. La durée minimale du cursus complet est de 4 ans, mais elle peut varier en fonction de votre parcours (dispenses/allègement possibles). **Horaire:** en journée temps plein **Début:** les cours commencent mi-septembre rentrée 1 fois par an **Coût:** Variable, possibilités de bourses et de réduction des frais **Pour s'informer et postuler:** Consultez le site internet de l'établissement pour tous les détails sur les inscriptions, et rendez-vous aux portes ouvertes et cours ouverts pour plus d'informations sur les cursus.

Infirmier hospitalier (brevet) RÉF. 1856

3 ans et demi d'études de niveau secondaire professionnel complémentaire pour devenir infirmier "A2".

Durée: 3 ans 1/2 **Horaire:** en journée 8h10 - 16h10 temps plein **Début:** Début septembre **Coût:** entre 200 et 210 € (1ère année) + les frais d'uniforme, de transports et quelques frais facultatifs. **Pour s'informer et postuler:** Prenez rendez-vous pour vous inscrire. Les inscriptions ont lieu de mi-mai à début juillet ou fin août. Consultez sur le site web de l'école les documents et le paiement à prévoir.

Infirmier hospitalier (brevet) RÉF. 2480

3 ans d'études de niveau secondaire professionnel complémentaire pour devenir infirmier "A2".

Durée: 3 ans 1/2 **Horaire:** en journée temps plein **Début:** Septembre **Coût réduit:** 0 **Pour s'informer et postuler:** Prenez rendez-vous avec le secrétariat de l'école (entre 8h30 et 12h et entre 13h et 15h). Pendant les congés d'été, le secrétariat est ouvert la 1ère semaine de juillet et à partir de la dernière semaine d'août entre 9h et 15h.

Service : Jurys de l'enseignement secondaire RÉF. 1382

Besoin d'obtenir un diplôme hors des voies classiques de l'enseignement ? Renseignez-vous sur les Jurys de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Horaire: Début: 1 ou 2 cycles d'examens par an : février à juillet et août à juin (ce cycle n'est pas organisé pour le CE1D) **Coût:** 50€ **Coût réduit:** Gratuit pour CE, bénéficiaire RIS (CPAS), incarcéré ou placé en IPPJ **Pour s'informer et postuler:** Consultez le site web Enseignement.be pour toutes les informations sur les programmes et consignes des différents jurys. Choisissez une orientation d'étude et préparez-vous aux examens (par exemple : e-learning de la Fédération Wallonie-Bruxelles attention : ce service ne propose pas un accompagnement pour l'ensemble des matières de chaque jury). Participez à une séance d'information s'y rapportant. Inscrivez-vous aux examens durant la période d'inscription (il est capital d'être déjà préparé au moment de l'inscription !) À noter : aucune inscription n'est traitée directement dans les bureaux. Permanences téléphoniques les lundis, mercredis et vendredis de 8h30 à 11h30 : 02-690.8518.

Infirmier - infirmière : préformation RÉF. 7361

Vous souhaitez devenir infirmier(ère), cette formation vous permettra d'accéder à l'année préparatoire aux études d'infirmierie hospitalière.

Durée: 5 mois **Horaire:** en journée temps plein **Début:** 18 janvier 2021 **Coût:** Gratuit. **Pour s'informer et postuler:** Contacter Emerence Losseau au 02/240.67.61 ou via projet@milocs.be Les séances d'information se donnent uniquement par téléphone Plus d'infos : www.milocs.be

Bachelor verpleegkunde- Bachelier infirmier RÉF. 7517

Envie de devenir infirmier(e)? Découvrez notre formation.

Durée: 4 années **Horaire:** en journée 8h-17h temps plein **Début:** Septembre **Pour s'informer et postuler:** Layla Ben Said 0471 99 17 26 Marjan Plasschaert 0476 86 12 93Team6908@vdab.be